



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question au Gouvernement n° 2310

Texte de la question

APPRENTISSAGE

M. le président. La parole est à Mme Irène Tharin, pour le groupe UMP.

Mme Irène Tharin. Dans les graves troubles que notre pays vient de connaître, de nombreux jeunes sont impliqués et la plupart sont en échec scolaire. Chaque année, 120 000 d'entre eux sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Nous devons donc mobiliser nos efforts pour offrir à chacun les moyens d'une réelle insertion professionnelle.

Dans le rapport sur l'orientation, que j'ai remis récemment au Premier ministre, je propose que l'on offre un contrat d'apprentissage à chacun de ces jeunes sortis sans qualification du collège ou du lycée.

J'approuve donc sans réserve la décision du Premier ministre de faire bénéficier les jeunes, dès l'âge de quatorze ans, d'une véritable formation professionnelle et théorique grâce au contrat d'apprentissage.

L'apprentissage est un véritable passeport pour l'emploi. 84 % des Français y sont favorables. Le succès de l'apprentissage passe aussi par la reconnaissance de cette filière comme une orientation scolaire à part entière. Elle doit être proposée aux jeunes de quatorze ans quel que soit leur domicile ou leur parcours scolaire. On ne doit pas l'assimiler à un arrêt des études, et nous devons prévoir, pour ces jeunes, la possibilité d'emprunter des passerelles pour réintégrer, s'ils le souhaitent, un cycle d'études scolaires classiques.

Quelles seront les nouvelles modalités de l'apprentissage ? Quels moyens le Gouvernement entend-il déployer pour en faire une réelle filière d'insertion professionnelle ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Madame Tharin, il est vrai qu'on ne peut pas parler d'égalité des chances, si l'on ne propose pas d'offres nouvelles aux jeunes. Pour cela, nous nous sommes inspirés de votre excellent rapport ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) qui propose effectivement de renouveler l'apprentissage. Appelons-le, si vous le voulez bien : "l'apprentissage junior", offert à des jeunes de quatorze ans.

M. Jean-Pierre Brard. Et l'apprentissage des seniors ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'apprentissage est en effet une vraie voie d'excellence. On compte aujourd'hui 350 000 jeunes en apprentissage et plus de 80 % d'entre eux, au bout d'un an, obtiennent un contrat de travail à durée indéterminée. Souvent, quand on parle d'apprentissage, on pense au bâtiment et travaux publics ; mais on pourrait aussi parler de l'apprentissage en informatique, dans les nouvelles technologies, dans les métiers des services. On a besoin d'apprentissage en France. Et l'apprentissage, j'insiste, constitue vraiment une formation d'excellence.

M. Jean-Pierre Brard. Et au Gouvernement, y a-t-il des apprentis ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Du BEP, on peut passer au bac professionnel et même, ensuite, au BTS. Hier par exemple, j'ai rencontré deux parlementaires qui avaient commencé leur carrière en apprentissage.

M. Jean-Pierre Brard. Ils y sont toujours !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Seulement, bien

entendu, il faut que les jeunes acquièrent le socle commun de connaissances indispensables : ils doivent non seulement savoir lire, écrire, compter...

M. Yves Nicolin. Arrêtons la méthode globale !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...mais ils doivent aussi apprendre les valeurs de la République afin de devenir des citoyens responsables.

Enfin, nous voulons qu'ils soient inscrits dans un collège de référence. En effet, le collège unique, ce n'est pas fini et le jeune qui ne se plaît pas en apprentissage doit pouvoir revenir sur son choix.

Aussi, mes collègues Renaud Dutreil, Gérard Larcher et moi-même travaillons avec les partenaires sociaux, les chambres professionnelles, les chambres de métiers, les conseils régionaux afin de vous présenter dans les toutes prochaines semaines un bon projet d'apprentissage junior qui donnera un supplément d'égalité des chances à notre République. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [Mme Irène Tharin](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2310

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 novembre 2005